

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 2 octobre 2017 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :  
Diane Kirouac, conseillère  
Colette Gagnon, conseillère  
Dominique Poulin, conseiller  
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Christine Bibeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

**Ordre du jour**  
**Mot du maire**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 12 septembre au 2 octobre 2017 et du journal des salaires ;
4. Période de questions de l'assistance ;
5. Nomination de Madame Any Lemay, comme secrétaire-trésorière adjointe ;
6. Emprunt temporaire – Infrastructure développement domiciliaire ;
7. Embauche du personnel de la patinoire ;
8. Ville de Victoriaville – Entente de services d'ingénierie ;
9. Protocole d'entente Projet domiciliaire DD955 – Phase 2 ;
10. Responsabilité municipale des cours d'eau ;
11. Municipalité – Amie des enfants ;
12. Copernic – Renaturalisation de la rivière Des Rosiers ;
13. Demande de commandite - Légion Royale Canadienne ;
14. Suivi de dossiers et lecture de la correspondance ;
15. Varia ;
16. Période de questions de l'assistance ;
17. Levée de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il souligne que cette séance est la dernière d'un mandat de quatre ans. Monsieur St-Pierre remercie Madame Colette Gagnon et Monsieur Michel Ducharme, tous deux conseillers depuis respectivement douze et quatorze années, pour leur implication au sein de la municipalité. Il mentionne qu'il se représente au poste de maire pour les quatre prochaines années et remercie son équipe pour leur bon travail. Monsieur St-Pierre remercie Madame Christine Bibeau, directrice générale par intérim, pour les semaines de services à la municipalité.

**2017-157**

**Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** l'ordre du jour du 2 octobre soit adopté tel que proposé.

**Que** le varia demeure ouvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-158 Adoption des minutes de la séance ordinaire du 11 septembre 2017**

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** le procès-verbal du 11 septembre soit adopté tel que rédigés.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-159 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 11 septembre au 2 octobre 2017**

**Proposé par** Madame Diane Kirouac, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques #4086 à #4097 au montant de 16 386.13\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 octobre 2017.

---

Christine Bibeau, dir. gén. / sec.-très. par intérim

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-160 Nomination de Madame Any Lemay comme secrétaire-trésorière adjointe**

**Attendu que** la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert peut s'absenter du bureau municipal ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert nomme Madame Any Lemay comme secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Albert.

**Que** Madame Lemay est autorisée à signer les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

- 2017-161      Emprunt temporaire – Infrastructure développement domiciliaire**
- Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert doit faire un emprunt temporaire de 610 000.00\$ pour les infrastructures du nouveau développement domiciliaire ;
- Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller
- Que** Madame Any Lemay, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur Alain St-Pierre, maire, soient autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.
- Adopté** à l’unanimité des conseillers.
- 2017-162      Embauche de personnels pour la patinoire**
- Attendu que** chaque année, la municipalité a besoin de personnel pour la surveillance et l’entretien de la patinoire ;
- Attendu que** Monsieur Jacob Martineau-Courtois a manifesté, une fois de plus son intérêt ;
- Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère
- Que** Monsieur Martineau-Courtois soit engagé pour la saison hivernale 2017-2018 aux conditions prévues à l’entente de travail.
- Que** la municipalité déterminera l’horaire pour la saison 2017-2018.
- Adopté** à l’unanimité des conseillers
- 2017-163      Ville de Victoriaville – Entente de services d’ingénierie**
- Attendu que** la ville de Victoriaville offre une entente de services d’ingénierie et que celle-ci serait facturée sous forme de quote-part ;
- Attendu que** la ville de Victoriaville demande à la municipalité de se positionner sur cette offre ;
- Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère
- Que** la Municipalité de Saint-Albert n’adhèrera pas à l’offre de services d’ingénierie de la ville de Victoriaville.
- Adopté** à l’unanimité des conseillers.
- 2017-164      Protocole d’entente - Projet domiciliaire Phase 2**
- Attendu que** le promoteur DD955 inc., représenté par Madame Renée Beauregard, demande la signature d’un protocole d’entente concernant la phase 2 du développement domiciliaire ;
- Attendu que** la phase 1 du promoteur DD955 inc. n’est pas encore débuté à ce jour ;
- Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère
- Qu’un** protocole d’entente pour la phase 2 sera signé uniquement lorsque le promoteur DD955 inc. déposera la confirmation

de la vente de soixante-quinze pour cent (75%) des terrains de la phase 1.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-165      Responsabilité municipale des cours d'eau – Entente de gestion**

**Attendu que** la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par *l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)* ;

**Attendu que** la MRC d'Arthabaska ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence ;

**Attendu que** la décision de la MRC d'Arthabaska à l'effet de se doter d'une équipe de gestion des cours d'eau ;

**Attendu que** la révision par la MRC d'Arthabaska de ses outils de gestion des cours d'eau, soit le règlement numéro 338, concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux et la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et leurs amendements ;

**Attendu qu'il y a lieu de convenir de nouvelles ententes entre les municipalités et la MRC pour l'application de ces outils ;**

**Attendu que** *l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau ;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

**Que** le conseil de la Municipalité Saint-Albert autorise le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que leur secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents concernant les ententes relatives à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338, concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et leurs amendements et confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-166      Municipalité Saint-Albert – Amie des enfants**

**Considérant** l'importance que la Municipalité Saint-Albert accorde au respect des droits des enfants ;

**Considérant que** le conseil municipal situe le développement des enfants au cœur de ses enjeux ;

**Considérant** la volonté de la MRC d'Arthabaska à obtenir l'accréditation Municipalité Amie des Enfants (MAE) auprès du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) ;

**Considérant** la volonté des élus(es) municipaux à constituer un dossier de candidature pour être reconnue MAE dans les 18 mois qui suivront l'obtention de l'accréditation MAE par la MRC d'Arthabaska ;

**Considérant** la volonté des élus municipaux à nommer un élu responsable des questions relatives aux enfants ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Albert dépose une lettre d'engagement en appui à la démarche de la MRC d'Arthabaska.

**Que** Madame Any Lemay, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer la lettre d'engagement.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-167**

### **COPERNIC – Renaturalisation de la rivière Des Rosiers**

**Attendu que** l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) a mis sur pied, en 2010, le projet « Renaturalisation de la rivière Des Rosiers » ;

**Attendu qu'en** 2014, le projet a été temporairement suspendu ;

**Attendu que** COPERNIC relance le projet ;

**Attendu que** l'organisme bénéficie d'une subvention de la fondation de la faune Québec ;

**Attendu que** pour poursuivre le projet, COPERNIC demande à la municipalité, une contribution de 500.00\$ afin de compléter le montant exigé pour le programme ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert accepte la demande de fonds de COPERNIC pour un montant de 500.00\$.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-168**

### **Demande de commandite – Légion Royale Canadienne**

**Attendu que** la Légion Royale Canadienne a fait parvenir à la municipalité une demande de commandite pour le Jour du Souvenir se tenant le samedi 11 novembre prochain à Victoriaville;

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert verse un montant de 100.00\$ à la Légion Royale Canadienne pour le Jour du Souvenir ;

**Que** Madame Diane Kirouac, conseillère, soit présente lors de l'évènement pour déposer une couronne de fleurs à la mémoire des soldats disparus au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2017-169      Résolution d'intention – Incroyables comestibles**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande du promoteur DD955 inc. concernant l'implantation d'une Incroyable Écozone ;

**Attendu qu'**une Incroyable Écozone consiste en un lieu de rassemblement, un air de repos pour tous dont les infrastructures sont fabriquées de produits recyclés ;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert est favorable à un tel projet.

**Que** la municipalité évaluera les retombées positives de ce projet.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-170      Cession de rues – Promoteur DD955 inc.**

**Attendu que** dans le dossier du développement domiciliaire, le promoteur DD955 inc. doit céder deux rues, tel le plan de lotissement, à la municipalité et ce, gratuitement ;

**Attendu que** selon le protocole d'entente signé en avril 2017, ladite cession des rues doit être faite dans les trente (30) jours suivant la réception du certificat d'autorisation émis par le Ministère (MDDELCC) ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a avisé le promoteur DD955 inc. de la réception du certificat d'autorisation ;

**Attendu que** DD955 inc. a accusé réception de l'avis le 26 septembre 2017 ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert contacte le notaire choisi et confirme la date et l'heure de la signature de ladite cession au promoteur DD955 inc. ;

**Que** la date limite pour la transaction chez le notaire est le 26 octobre 2017.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2017-171      Levée de la séance ordinaire du 2 octobre 2017**

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit levée à 19h57.

---

Alain St-Pierre, maire

---

Christine Bibeau,  
Directrice-générale /  
Secrétaire-trésorière par intérim